

REPUBLIQUE DE GUINEE



**MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE (MMG)
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MEDD)**

**PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES
ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)**

CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 8190 -GN

SOLlicitation de Manifestation d'Interet

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL – EXPERT(E) EN
FINANCEMENT INSTITUTIONNEL POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR
LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT PÉRENNE DE L'AGEE**

AMI N°10/PGRNME/MEDD/CI/2026

Date de fin : 08 Septembre 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Créée par le Décret **D/2022/0346/PRG/CNRD/SGG/AN du 25 juillet 2022**, l'Agence Guinéenne d'Évaluations Environnementales (AGEE) est l'autorité administrative chargée de l'évaluation, de l'approbation et du suivi de la conformité environnementale et sociale des projets publics et privés sur l'ensemble du territoire national. Cette mission de régulateur environnemental et d'appui-conseil aux promoteurs est essentielle pour garantir la durabilité des investissements et le respect des engagements internationaux de la Guinée en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux.

Depuis sa création, l'AGEE assure ses missions grâce à un panachage de ressources budgétaires publiques, de redevances perçues sur les dossiers d'évaluation et d'appuis techniques et financiers de partenaires internationaux (Banque mondiale, BAD, PNUD, GIZ, etc.). Or, cette structure de financement présente des fragilités structurelles :

- La part des subventions de l'État est soumise aux fluctuations budgétaires nationales ;
- Les redevances perçues, bien que constituant une source de recettes propre, peuvent se révéler irrégulières ou insuffisamment dimensionnées par rapport aux coûts réels des missions de contrôle et de suivi ;
- Les financements des partenaires techniques et financiers sont par nature limités dans le temps et ne sauraient couvrir les charges récurrentes de fonctionnement.

Face à la croissance soutenue du nombre de projets à évaluer et à superviser (mines, infrastructures routières, énergétiques et agricoles) et compte tenu de l'exigence accrue des normes internationales (Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, par exemple), l'AGEE a besoin d'asseoir son autonomie financière sur des bases solides, prévisibles et pérennes.

C'est dans ce contexte que l'AGEE envisage de recruter un expert financier pour l'accompagner dans la conception d'un mécanisme de financement durable, équilibré et juridiquement sécurisé.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif général de la mission est de doter l'AGEE d'une stratégie de financement à long terme, réaliste et opérationnelle, lui garantissant les moyens de son fonctionnement et de ses missions régaliennes de manière autonome et durable.

De manière spécifique, l'étude devra :

1. **Analyser la structure de coûts actuelle et future** de l'AGEE afin de déterminer le besoin de financement annuel réaliste (fonctionnement, investissement, missions de contrôle).
2. **Évaluer les sources de financement existantes**, en identifiant leurs forces, leurs faiblesses, leur base légale et leur potentiel de maximisation.
3. **Proposer des sources et mécanismes de financement innovants et pérennes**, adaptés au cadre juridique guinéen et aux bonnes pratiques internationales de financement d'agences publiques de régulation et d'évaluation.
4. **Élaborer une feuille de route détaillée** pour la mise en œuvre du (des) mécanisme(s) retenu(s), y compris les modifications législatives, réglementaires et procédurales nécessaires.

III. ÉTENDUE DE LA MISSION ET TÂCHES SPÉCIFIQUES

Sous l'autorité du Directeur Général de l'AGEE, l'expert financier sera chargé des tâches suivantes :

A. Diagnostic financier approfondi de l'AGEE (Analyse de l'existant)

- Reconstituer et analyser les budgets de l'AGEE sur les cinq dernières années : recettes (subvention État, redevances, dons) et dépenses (masse salariale, missions de terrain, études, investissements).
- Établir un compte d'exploitation analytique des principales activités (instruction des études, suivi/conformité, formation, sensibilisation).
- Projeter le besoin de financement sur une période de 10 ans (2027-2037), en intégrant des hypothèses d'évolution du volume de dossiers, de renforcement des effectifs, d'inflation et d'investissements numériques (digitalisation des procédures).

B. Analyse du cadre juridique et institutionnel du financement

- Faire l'inventaire exhaustif des textes législatifs et réglementaires régissant les ressources financières de l'AGEE (loi de création, textes fixant les taux des redevances, circulaires budgétaires).
- Analyser les marges de manœuvre juridiques pour la mise en place de mécanismes de financement dédiés (affectation de recettes, compte d'affectation spéciale, fonds fiduciaire, agence dotée de l'autonomie financière, etc.).
- Évaluer le risque juridique et la soutenabilité administrative de chaque option.

C. Benchmarking et identification des meilleures options de financement pérenne

- Réaliser un benchmarking des mécanismes de financement d'agences environnementales ou d'évaluation comparables en Afrique subsaharienne et dans d'autres régions (ex : modèle de redevance proportionnelle au coût du projet, fonds national de compensation, taxes affectées, etc.).
- Étudier la faisabilité des options suivantes pour le cas guinéen :
 - Redevance proportionnelle au coût de l'investissement (ad valorem), indexée sur le coût réel de la supervision ;
 - Redevance annuelle de suivi de la conformité pour les projets en exploitation ;
 - Taxe parafiscale sur les secteurs extractifs ou les grands travaux ;
 - Fonds fiduciaire national pour l'environnement abondé par une part des recettes minières ;
 - Contrats de performance et de partenariat avec les grands opérateurs ;
 - Contribution de service public des partenaires techniques et financiers (modalités de co-financement des contrôles).

- Analyser chaque option selon des critères de rendement financier, d'équité, d'acceptabilité politique, de stabilité à long terme et de simplicité administrative.

D. Conception du mécanisme cible et feuille de route

- Formuler, en concertation avec la Direction Générale, un scénario de financement cible (pouvant combiner plusieurs sources) clairement argumenté.
- Simuler les projections de recettes sur 10 ans pour le scénario retenu et démontrer sa capacité à couvrir les besoins identifiés.
- Rédiger les propositions d'ajustements des textes législatifs et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du mécanisme (sous forme d'avant-projets d'articles).
- Élaborer une feuille de route opérationnelle détaillée (2027-2031) avec des étapes claires, un chiffrage, les responsabilités et les indicateurs de succès.

IV. LIVRABLES ATTENDUS

L'expert devra produire les livrables suivants, soumis à l'approbation du Directeur Général de l'AGEE et, si pertinent, d'un comité de pilotage :

- 1. Rapport de démarrage (10 jours après le début de la mission) :**
 - Méthodologie détaillée, plan de travail actualisé, liste des parties prenantes à rencontrer, canevas des outils de collecte de données (financières et juridiques), contraintes identifiées.
- 2. Rapport de diagnostic financier et juridique (au plus tard 45 jours après le démarrage) :**
 - Analyse des budgets passés, projections des besoins 2027-2037.
 - Cartographie des contraintes et opportunités juridiques pour les nouveaux mécanismes de financement.
- 3. Rapport d'étape sur les options de financement (au plus tard 75 jours après le démarrage) :**
 - Rapport de benchmarking international;
 - Analyse comparative des options de financement, avec simulation de rendement pour chaque scénario réaliste.
- 4. Rapport provisoire du mécanisme cible et feuille de route (au plus tard 100 jours après le démarrage) :**
 - Scénario retenu avec simulation financière détaillée.
 - Propositions de textes juridiques.
 - Projet de feuille de route.
- 5. Rapport final intégrant les observations de l'AGEE et de l'atelier de validation (au plus tard 15 jours après réception des commentaires de l'Agence sur le rapport provisoire) :**
 - Synthèse exécutive prête à être présentée au Conseil d'Administration de l'AGEE, au Ministère de tutelle et aux partenaires techniques et financiers.

Le rapport provisoire devra être présenté lors d'un atelier de validation à Conakry avec les parties prenantes nationales.

V. DURÉE, LIEU ET CALENDRIER DE LA MISSION

- **La durée prévisionnelle d'exécution de toute la mission est de 90 jours-homme** (calendaires), répartis sur une période maximale de **5 mois incluant les délais d'examen et de validation des livrables**.
- **Calendrier indicatif :**
 - Phase 1 (Diagnostic): Mois 1 et 2.
 - Phase 2 (Benchmarking & Options) : Mois 3.
 - Phase 3 (Scénario cible & Feuille de route) : Mois 4.
 - Phase 4 (Finalisation & Restitution) : Mois 5.
- **Lieu d'affectation :** Conakry, dans les locaux de l'AGEE, avec une réunion de cadrage et des entretiens avec les ministères (Environnement, Finances, Budget, Mines) et les partenaires techniques et financiers. Une ou plusieurs missions à l'intérieur du pays ne sont pas à exclure si des projets pilotes de financement régional sont à documenter.

VI. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE REQUISES

Le/la consultant(e) devra justifier des qualifications suivantes :

- Diplôme universitaire de niveau Bac+5 minimum (Master, DESS, DEA, Ingénieur) en finances publiques, économie, gestion financière, droit des finances publiques, audit ou domaine connexe ;
- Une spécialisation supplémentaire en économie de l'environnement ou en gestion institutionnelle serait un atout appréciable ;
- Expérience professionnelle d'au moins **10 ans** dans le conseil en financement institutionnel et en finances publiques,
- Avoir deux (2) expériences justifiées dans la conception ou l'évaluation de mécanismes de financement d'établissements publics, d'agences de régulation ou de fonds fiduciaires ;
- Solide connaissance du cadre juridique guinéen des finances publiques (LOLF, Code des Marchés Publics, régimes de taxes parafiscales, comptes d'affectation spéciale) et des procédures budgétaires de l'État ;
- Connaissance du fonctionnement des agences environnementales ou d'institutions similaires en Afrique de l'Ouest en général ou en Guinée plus particulière constituerait un atout ;
- Excellentes capacités de modélisation financière sur tableur (Excel) et de rédaction de textes juridiques simples et opérationnels ;
- Maîtrise parfaite du français à l'écrit et à l'oral.

VII. QUALITÉS PERSONNELLES ET COMPÉTENCES TRANSVERSALES

- Capacité d'écoute et de dialogue avec des interlocuteurs variés (direction générale, ministères, bailleurs de fonds, secteur privé).
- Rigueur analytique, force de proposition et pragmatisme.
- Capacité à faire preuve de diplomatie et de discrétion professionnelle sur des sujets budgétaires sensibles.

VIII. SUPERVISION ET REPORTING

Le Consultant travaillera sous la supervision directe du Directeur Général de l'AGEE. Pour le suivi quotidien et la coordination technique, un point focal sera désigné au sein de l'Agence (ex : Service Administratif et Financier ou responsable du suivi des programmes).

Le consultant présentera mensuellement l'état d'avancement de son travail au comité de pilotage de l'étude, qui pourra être composé de cadres de l'AGEE, d'un représentant du Ministère en charge des Finances et d'un représentant des partenaires techniques et financiers.

Tous les livrables devront être validés par ce comité avant d'être considérés comme définitifs.

IX. METHODE DE SÉLECTION

Le (la) Consultant (e) sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultant Individuel (SCI) en application des dispositions du Règlement de Passation des Marches de la Banque mondiale en vigueur (Edition Septembre 2025) et plus précisément de la clause 7.36 « Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte ».

X. DOSSIER A FOURNIR

Les dossiers de candidature, **en langue française**, devront comprendre, au moins, les éléments ci-après :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat ;
- Une copie du ou des diplômes et attestations ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat ;
- Les références d'au moins trois (3) emplois antérieurs et les coordonnées accessibles des employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis. Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et l'évaluation de leurs dossiers

Les dossiers portant la mention : Candidature pour le poste de « **Recrutement d'un consultant individuel, Expert(e) en financement institutionnel pour la réalisation d'une étude sur les mécanismes de financement pérenne de L'AGEE** » et comprenant les pièces ci-dessus doivent parvenir sous pli fermé ou par e-mail, au choix des candidats (tes), **au plus tard le 08 septembre 2026 à 15 h précises (heure de Conakry/Guinée)** à l'adresse ci-après:

Unité de Gestion du PGRNME Commune de Ratoma, Quartier Taouyah, Résidence Alimou, Conakry,
Tél : +224 625 265 914, 622 200 224, 626 636 362,

E-mail : oumar.wann@pgrnme.com et copie obligatoire à fatoumata-hassanatou.bah@pgrnme.com,
moriba.kourouma@pgrnme.com et lamine.kaba@pgrnme.com

Fait à Conakry, le 21 août 2026

Le Coordonnateur du PGRNME,



Oumar WANN